

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 7 JUILLET 2011 A 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Sébastien AUFRERE , Nicolas LAROCHE, Cyril GAUTHERON, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON Charly NICOLLE, Jérémy VENON,

Etaient absents : Olivier DELAITRE, Romain BONNET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

ORDRE DU JOUR :

- * 1 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- * 2 - Entrée de la commune de Nitry dans la communauté de communes
- * 3 - Devis de remplacement du matériel informatique
- * 4 - Travaux d'aménagement de la rue des Ardillats
- * 5 - Problèmes d'incivisme sur la commune
- * 6 - 14 Juillet
- * 7 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour « Modification des statuts de la communauté de communes du Chablisien », la proposition est acceptée. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire présente à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et notamment le découpage des futures communautés de communes établi par le Préfet de l'Yonne.

Une possibilité de rattachement pourra être accordée à toute commune qui en ferait la demande sous réserve qu'elle présente un intérêt correspondant à une parfaite cohésion territoriale.

Le conseil municipal est favorable au découpage proposé par le Préfet.

Texte de la délibération n° 01/07/07/2011

Dans le cadre de la réforme des territoires prévue pour 2014, le Maire présente le projet de schéma départemental intercommunal et notamment le découpage des futures communautés de communes.

L'ensemble du conseil municipal est favorable au découpage proposé par Monsieur le Préfet.

Une possibilité de rattachement pourra être accordée à toute commune qui en ferait la demande et sous réserve qu'elle présente un intérêt correspondant à une parfaite cohésion territoriale. Il serait notamment judicieux que les communes qui se sentent en cohérence avec notre communauté de communes nous rejoignent.

Cependant la conseil municipal demande expressément un report raisonnable des délais d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, qui ne devra commencer à courir qu'à compter de la réception par les conseils municipaux concernés :

- Des éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales et financières des propositions soumises ;
- Des simulations précises sur les modifications proposées en termes de gestion des personnels, de gouvernance ou encore de compétences ;

Ces clarifications étant, seules, susceptibles de garantir une décision éclairée permettant d'apprécier la définition de territoires pertinents et la solidarité financière du futur espace.

2 – ADHESION DE LA COMMUNE DE NITRY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHABLISIEN

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération de la communauté de communes du Chablisien approuvant la demande d'adhésion de la commune de Nitry à la communauté de communes du Chablisien.

Les communes adhérentes ayant à se prononcer, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Nitry.

Texte de la délibération n° 02/07/07/2011

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération de la communauté de communes du Chablisien approuvant la demande d'adhésion de la commune de NITRY à la communauté de communes du Chablisien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents : **Emet un avis favorable** à l'adhésion de la commune de Nitry à la communauté de communes du Chablisien.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHABLISIEN

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération du conseil communautaire acceptant la modification des statuts en vu de l'éventuelle construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chablis.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts telle qu'elle est proposée.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/07/2011

Texte de la délibération n° 03/07/07/2011

Le Maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire acceptant la modification des statuts pour l'éventuelle construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chablis.

Il convient de modifier les statuts de la communauté de communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la modification suivante :

- Compétences optionnelles :

✓ Santé :

- mise en œuvre d'actions en faveur de la santé : étude de faisabilité, création et gestion immobilière d'une maison de santé

Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **approuve** la modification des statuts telle qu'elle est proposée.

4 – REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le maire présente à l'assemblée trois propositions établies par la société CERIG, prestataire du matériel informatique de la commune en vue du remplacement du matériel existant.

Après étude des propositions, le conseil municipal décide de retenir l'option n° 3 pour un montant de 1 255,00 € H.T et donne pouvoir au maire pour passer la commande du matériel.

5 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ARDILLATS

Le maire soumet à l'assemblée les trois offres qu'il a reçu concernant l'aménagement de la rue des Ardillats.

- 1) Entreprise GCTP pour un montant de 41 801,90 €H.T
- 2) Entreprise MANSANTI TP pour un montant de 40 907,50 €H.T
- 3) Entreprise EUROVIA pour un montant de 40 017,50 €H.T
- 4) L'entreprise PROXI TP contactée a répondu ne pouvoir présenter d'offre compte tenu de la charge de travail actuellement.

Après étude des propositions, le conseil municipal retient l'entreprise MANSANTI TP pour réaliser les travaux.

Texte de la délibération n° 04/07/07/2011

Suite au projet d'aménagement de la rue des Ardillats, le maire soumet à l'assemblée les offres reçues, à savoir :

- Entreprise GCTP pour un montant de 41 801,90 €H.T
- Entreprise MANSANTI TP pour un montant de 40 907,50 €H.T
- Entreprise EUROVIA pour un montant de 40 017,50 €H.T
- L'entreprise PROXI TP contactée a répondu ne pouvoir présenter d'offre compte tenu de la charge de travail actuellement.

Après étude des propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal,

Retient l'entreprise MANSANTI TP pour réaliser les travaux.

Donne pouvoir au maire pour passer commande.

6 – PROBLEME D'INCIVISME SUR LA COMMUNE

Le maire fait part à l'assemblée de diverses dégradations constatées au local du cantonnier et à l'ancienne école.

7 – VOIRIE

Le conseil municipal décide la pose d'un panneau STOP en haut de la rue des Cours.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 20 heures 00.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/07/2011

Liste des délibérations prises : du numéro 01/07/07/2011 au 04/07/07/2011

Délibération n° 01/07/07/2011 : Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Délibération n° 02/07/07/2011 : Adhésion de la commune de Nitry à la communauté de communes du Chablisien

Délibération n° 03/07/07/2011 : Modification des statuts de la communauté de communes du Chablisien

Délibération n° 04/07/07/2011 : Travaux d'aménagement de la rue des Ardillats

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint		
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint		
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal	Absent	
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal	Absent	
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal		
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal		